

N° 87
Septembre 2017

Prix : 1 €

FSU 52

Fédération Syndicale Unitaire de la Haute-Marne

Dispensé de timbrage

CHAUMONT CTC

P

P R E S S E

D I S T R I B U É E P A R

LA POSTE

déposé le 29 / 09 / 2017

U.

F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Trimestriel, N°CPPAP 0121S07692 ISSN 1271-3570
Dépôt légal n° 278 - Année 1996 - Imprimé par nos soins
Directeur de la publication: Michèle Koos
FSU 52, 46 rue Victoire de la Marne 52000 Chaumont
Tél : 07 81 21 94 68 Mel : fsu52@fsu.fr Site : http://sd52.fsu.fr

SOMMAIRE

- P. 1 Edito
- P. 2 Le SNAC-FSU reçu par le ministère. Retour sur le stage FSU sur l'égalité F/H
- P. 3 SRIAS et Nouveau registre numérique Santé et Sécurité au travail
- P. 4 Congrès du SNPES-PJJ/ FSU : motion « Intervention de la PJJ en milieu rural »

En grève le MARDI 10 OCTOBRE pour stopper les offensives contre la Fonction Publique
Rassemblements à Langres, Chaumont, Joinville, Saint-Dizier
Lieux et horaires sur le site de la FSU52 : fsu52.fsu.fr

La rentrée sociale aura été bien préparée tout au long de l'été : chasse aux migrants, diminution des APL, suppression des emplois aidés... Puis un projet de loi sécurité intérieure qui va faire basculer des mesures d'exception dans le droit commun. Après un passage en force sur la réforme du code du travail et une destruction massive des droits des salariés du privé, c'est au tour de la fonction publique de subir la politique libérale et austéritaire offensive du nouveau gouvernement. « Et de droite et de gauche »... définitivement non !

La FSU s'est inscrite dans les journées d'action des 12 et 21 septembre contre la loi travail, du 28 septembre pour la situation des retraité.e.s et appelle à la mobilisation le 10 octobre pour défendre la fonction publique.

Mais il faudra aller au-delà, vers une riposte globale associant les salarié.e.s du privé, les agents de la FP, les retraité.e.s, les privé.e.s d'emploi et les étudiant.e.s, convergence seule à même de bloquer le rouleau compresseur anti-social qui n'en finit pas et tend à nous diviser (augmentation de la CSG, réforme de l'assurance chômage, réforme des retraites, etc. mais encore plus de cadeaux fiscaux aux plus riches).

La question des services publics a été largement évoquée lors des récentes campagnes électorales.

Aujourd'hui, le nouveau gouvernement a déjà commencé son travail de destruction. Les premières mesures mises en place et celles annoncées vont porter des coups durs tant aux usagers qu'aux personnels. Et cela sous la protection de médias qui véhiculent de nombreuses idées fausses...

Trop payés les fonctionnaires ? Depuis 1983, c'est 500 euros en moyenne par mois de perte de pouvoir d'achat quand le PIB augmente de 50 milliards par an en moyenne.

La journée de carence : Alors que pour 64% des salariés du privé les jours de carence sont couverts par l'entreprise, on veut nous faire croire que c'est une mesure de justice entre les salariés du privé et du public ! Il est montré par ailleurs que le jour de carence est injuste et inefficace.

Augmentation de la CSG : La hausse de 1,7% de la CSG ne sera au mieux que compensée, sans aller au-delà pour améliorer notre pouvoir d'achat comme annoncé dans le programme de campagne. Là encore, contrairement aux idées reçues, aucun avantage pour les fonctionnaires, au contraire ! Nous ne pourrions pas compenser par ...

MAL PAYÉ-E
MÉPRISÉ-E
PRÉCARISÉ-E
ASSEZ !

U.
F.S.U.
ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN



... des suppressions de cotisations sociales qui n'existent que dans le privé.

A cela s'ajoute la suppression des effectifs : 120000 suppressions d'emploi sur 5 ans et une possible différenciation des règles salariales entre les 3 versants, prémices d'une explosion de notre statut,

vieux de 70 ans et héritage des valeurs et du programme du Conseil National de la Résistance.

Assurer l'intérêt général et contribuer à la cohésion sociale reste un enjeu majeur des services publics qu'il nous faut défendre coûte que coûte.

Cathy Jacques

Le SNAC-FSU reçu au Ministère de la Culture

DRAC : 25 postes en moins, établissements publics : 65, musées nationaux : 10 mais le budget du ministère est en hausse !

« *Les agents ont besoin de sentir de la transversalité, de la souplesse, du décloisonnement.* »

Cette phrase a été entendue, texto, au cours de la réunion de présentation du budget de mardi dernier, dans la bouche d'un des plus hauts responsables de notre ministère, membre éminent du cabinet. Incrédulés, on fait répéter : « vous êtes sûrs que c'est de ça dont ils ont besoin les agents ? » « oui, oui » (...) On n'était pas là pour parler de ça, on était là pour parler chiffres...

Intégralité du compte rendu sur le site snac.fsu.fr

Retour sur le stage FSU du 28 avril 2017 à Chaumont

Une trentaine de personnes de tout le département (et même de départements limitrophes) ont répondu à l'invitation de la section FSU52. Dans les locaux et avec l'accueil chaleureux de l'équipe de Canopé, nous avons pu profiter d'une journée riche en échanges grâce aux deux intervenantes, Cécile Ropiteaux et Nina Charlier du secteur Droits et Libertés de la FSU.

La matinée a démarré par une réflexion sur les stéréotypes. Les schémas de pensée, ancrés, impactent notre comportement. Qu'ils concernent le genre, l'origine, le physique, etc. quel que soit le domaine, les stéréotypes alimentent les préjugés et la discrimination.

Les stéréotypes de sexe sont aujourd'hui de plus en plus condamnés, mais il n'en reste pas moins qu'ils ont la vie dure, véhiculés par les médias, la culture, l'école, la société dans son ensemble. A l'adolescence, il est bien difficile pour une jeune de se distinguer des autres en choisissant une orientation professionnelle « non conforme ».

Ces différences, que l'on estime souvent naturelles ont pourtant été construites. Même si la notion patriarcale est liée au capitalisme, à la notion de propriété, depuis très longtemps, les stéréotypes ont évolué dans le temps : Eh oui, les rois portaient des collants !

Aujourd'hui, le sexisme est inscrit également dans l'espace urbain : combien de rues portent un nom masculin pour une qui évoque une femme ? 75% des budgets publics sont dévolus aux pratiques masculines. Quant au harcèlement de rue, de plus en plus médiatisé et dénoncé il s'est pourtant accentué dans les grosses villes.

L'après-midi a permis un retour sur l'histoire du travail des femmes. La femme à la maison et l'homme au travail est un modèle qui a été très limité dans le temps (19ème siècle). Les femmes ont toujours travaillé mais la reconnaissance de leur travail a diminué : Jusqu'en 1954, une femme d'agriculteur par exemple était considérée comme agricultrice. Après 1954, 1 million de femmes ont été soustraites du décompte des actifs. Si à la suite du babyboom d'après 1945 beaucoup de femmes s'arrêtent de travailler pour s'occuper des enfants, l'homogénéisation entre hommes et femmes s'est rétablie dans les années 60. A partir des années 1975, les femmes sont plus salariées que les hommes. La femme à la maison, ce n'est donc pas une tradition ! En 1910, il y avait 40% de femmes seules chez les ouvrières, le salaire d'appoint féminin n'était donc déjà pas une

réalité.

Le statut de la fonction publique laisse à penser, à tort, qu'il garantit l'égalité de salaire. Comme partout, les femmes sont moins repérées que les hommes quant il s'agit de se voir proposer des postes particuliers. Dans l'académie de Dijon, une étude a montré par exemple que le volume d'IMP attribué aux hommes est nettement supérieur à celui attribué à des femmes. L'étude (2014) de Dominique Cau-Bareille et Julie Jarty (*à consulter sur le site du SNEP-FSU*), pointe et analyse les inégalités au sein de l'éducation nationale : organisation des emplois du temps, pressions au sein de l'établissement, note inchangée après un congé maternité, etc. et la notion d'engagement professionnel qui pèse de plus en plus sur l'évolution de carrière et pénalise plus particulièrement les femmes : Le 1er décrochage avec les activités « connexes », ces activités en « mille-feuilles » décrochées du travail de classe, correspond principalement au 1er congé maternité.



L'équilibre F/H a été aussi interrogé dans le milieu syndical. Si l'implication des femmes augmente, l'équilibre n'est pas encore atteint. La place qu'elles occupent n'est également pas la même, le temps de parole étant toujours bien plus élevé côté masculin...

Enfin, la proximité des élections nous a amené.e.s à traiter du projet de l'extrême droite pour les femmes. L'électorat féminin peut faire basculer une élection et le FN l'a bien compris. Ainsi, le discours a été lissé de façon à sensibiliser les femmes. Pourtant, les votes au parlement européen ne laissent aucune ambiguïté : mars 2015, l'extrême droite vote contre le droit à l'accès à la contraception et à l'avortement ; mars 2017 : contre la prévention et la lutte contre la violence envers les femmes et contre la proposition de promouvoir l'accès au travail pour les femmes...

Pourtant, on sait que 500 000 places de crèche supplémentaires entraîneraient une augmentation de 5% des femmes salariées et un financement supplémentaire des retraites...

Action sociale interministérielle : SRIAS, des aides aussi pour les retraité.e.s



Le ministère de la fonction publique finance des opérations d'action sociale déconcentrées, mises en place par les préfets de région. Les agents publics, actifs ou retraités peuvent bénéficier d'aides dans différents domaines : culture, sport, logement, vacances...

Ainsi, depuis plusieurs années, afin de permettre aux fonctionnaires de l'Etat d'avoir un accès privilégié à la culture et au spectacle vivant, des conventions ont été passées avec plusieurs théâtres dans la région Champagne-Ardenne. Ces conventions permettent aux fonctionnaires et agents de l'Etat et à une personne de leur famille de bénéficier de réductions sur les spectacles ainsi que sur les abonnements. C'est le cas à Chaumont pour le Nouveau Relax.

A Chaumont également, actifs comme retraités (ainsi que conjoint et enfants) ont accès, à un tarif avantageux, au restaurant interadministratif, 14 rue Girardon.

Pour plus d'information : <http://www.srias-grandest.fr/>

Le registre Santé et Sécurité au Travail

À quoi ressemble-t-il ?

Avant, il était rose, souvent présent à la loge dans les établissements du second degré ou proche du directeur dans les écoles. Dorénavant, il est remplacé par sa nouvelle forme dématérialisée!!! Il est accessible sur l'intranet et les représentants des personnels au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) peuvent le consulter facilement et à tout moment de son avancement.

Où le trouve-t-on?

S'identifier sur l'intranet de l'académie de Reims, choisir ARENA dans accès rapide.
Cliquer sur Enquêtes et pilotage, il se trouve dans la rubrique Prévention.
Il se nomme : REGISTRE Santé Sécurité au Travail - Dépôt signalement
Vous pourrez revenir à cet endroit pour suivre votre dépôt de registre SST.



Comment l'utiliser?

Partir du vécu et y noter des faits. Insérer éventuellement une photo, par exemple d'un élément matériel qui vous paraît dangereux.

Que peut-on reporter pour ce registre?

Toutes observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail. Il n'y a pas de liste exhaustive des risques.

Ne pas attendre qu'un accident se produise : tous les incidents, situations ou événements potentiellement dangereux doivent être signalés, qu'ils soient d'origine matérielle, relationnelle ou organisationnelle. Tout ce qui détériore vos conditions de travail et/ou votre santé physique et/ou psychologique.

ATTENTION : ce registre ne remplace pas les rapports d'incidents, les déclarations d'accident ou les dépôts de plainte.

Que se passe-t-il une fois qu'il est rempli?

Le directeur pour le 1^{er} degré ou l'assistant de prévention de l'établissement dans le second degré reçoit une alerte pour prendre connaissance du registre via l'application. Puis il essaie dans la mesure du possible de trouver une solution à son niveau.

Au bout de 2 semaines, si aucune action de remontée n'est faite, l'assistant de prévention du 1^{er} degré (CPC EPS de circonscription) ou le chef d'établissement est informé automatiquement du registre.

Une recherche de solution est effectuée à ce niveau ou un suivi de la solution trouvée.

Et enfin, il remonte au CHSCTD (aux membres et à sa présidente Mme l'IA-DASEN).

Même si une solution est trouvée, il doit remonter car les registres servent à la prévention et à l'amélioration des conditions de travail. Ils sont un des indicateurs pour élaborer le plan d'action de prévention départemental et orienter le travail du CHSCTD.

Maud Broccard



Syndicat
National des
Personnels de l'
Éducation et du
Social

Fédération
Syndicale
Unitaire

U.
F.S.U.

Congrès du SNPES-PJJ / FSU

Le 48ème congrès national du SNPES-PJJ/FSU s'est tenu du 26 au 30 juin 2017 à Courcelles sur Aujon .

Ce congrès a permis d'aborder différents thèmes afin de définir le positionnement et le cap revendicatif de l'organisation syndicale pour le mandat à venir.

Les questions d'orientation professionnelle (priorité à l'éducation, à la scolarité et à l'insertion professionnelle) ont été au centre des travaux tout comme la défense du service public en lien avec les revendications fédérales.

Dans un contexte politique marqué par la reconduction régulière de l'état d'urgence, la défense des libertés a été aussi au cœur des débats.

L'intervention de la PJJ en milieu rural Motion du 48ème congrès du SNPES-PJJ/FSU

Notre Congrès se tient en ce mois de juin 2017 à Courcelles sur Aujon, en Haute Marne. Pour nos sections, pour nos services implantées dans des départements ruraux, ce fait revêt une dimension symbolique importante. La Haute Marne est un département emblématique pour les professionnels et syndicalistes que nous sommes, intervenant dans des territoires à dominante rurale et qui connaissent un cumul de problèmes de même nature : chômage, fracture sociale, isolement géographique, absence de transport en commun, dépression démographique, fermeture de services publics de proximité, déstructuration du lien social et montée d'un vote FN prospérant sur la désespérance et l'isolement des populations. Les jeunes, sur nos territoires, ne vont pas bien mais l'expression de ce mal-être s'exprime selon des modalités diffé-

rentes de celles des grandes villes et des quartiers. Il est plus diffus, moins médiatique mais pas moins inquiétant : suicide, conduites ordaliques comme au travers de la mortalité sur la route, alcoolisme VSD (vendredi, samedi, dimanche), éloignement des lieux de formation, difficulté d'accès à la culture... La prise en charge des jeunes et des familles dans les territoires ruraux reste un impensé dans notre Ministère et à la PJJ. Quand nous leur disons qu'il faut maintenir une présence de proximité : des UE-MO sur les bassins de vie, des services d'insertion sur chaque département et des foyers sur les préfectures, on nous a répondu ces dernières années : politique du chiffre, PAE mais rien sur les contraintes

spécifiques de cette intervention. Au contraire, l'administration supprime des véhicules, année après année, avec les conséquences dramatiques sur la mobilité des professionnels, ferme des postes ou des unités comme à Saint Dizier pour ne prendre qu'un exemple local en Haute Marne, menace régulièrement d'autres services de fermeture comme on l'a vécu au Creusot. Au lieu de maintenir de façon volontariste des services publics de proximité indispensables aux populations de ces territoires, notamment ceux qui sont utiles à notre jeunesse : écoles,



PJJ, Missions Locales,... on continue mandature après mandature à tailler dans le tissu existant. Aujourd'hui, la situation est devenue dramatique. Nous demandons, à l'occasion du Congrès de Courcelles, à la prochaine CAN

d'ouvrir un chantier au sein de notre syndicat lors du prochain mandat qui permettrait l'expression des personnels sur cette dimension de notre intervention, d'établir un état des lieux et de construire des revendications à présenter aux décideurs publics. Ce chantier, de plus, nous permettrait d'apporter notre pierre au débat de même nature existant dans la FSU autour du maintien d'un service public de proximité et de qualité en matière de formation, d'école, de culture,... La Maison de Courcelles, qui nous a accueilli, nous montre au travers de son exemple, qu'il est possible en fédérant les volontés, de faire vivre un projet éducatif, social, culturel émancipateur en milieu rural.